

S'il le croit vraiment, pourquoi insérer cet article dans le projet de loi?

L'hon. M. Pickersgill: Parce qu'il me semblait simple justice de le faire. Si une commission royale décrète qu'il y a eu un déficit et que nous refusons d'accepter ce verdict tout en basant sur lui la majeure partie de notre mesure législative, il n'est pas déraisonnable de vouloir nous renseigner sur les faits vérifiables au lieu de nous contenter des convictions de celui-ci ou de celui-là. Ce serait une grave erreur que d'accepter le point de vue des chemins de fer. Je suis absolument d'accord sur ce point. Mais j'estime par ailleurs que les chemins de fer devraient pouvoir exposer leur cas, au même titre que n'importe qui.

M. Woolliams: Votons à ce sujet.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, nous aurons beau discuter, je doute que l'un parvienne à convaincre l'autre. Ne vaudrait-il pas mieux régler tout de suite la question puisque nous en avons été saisis par le député de Winnipeg-Sud-Centre et que d'autres députés l'ont appuyée avec éloquence. Qu'on en décide.

Des voix: Bravo.

M. Douglas: Monsieur le président, le ministre des Transports a dit—en plaisantant, j'espère—que même si le Nouveau parti démocratique était au pouvoir il n'oserait pas changer les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne pense pas avoir dit qu'il n'oserait pas, mais, qu'à mon avis il ne le ferait pas.

M. Douglas: Eh bien, le ministre dit que nous n'oserions pas modifier ce tarif. Je tiens à lui rappeler que le NPD et, avant lui, le CCF ont été de ceux qui ont le plus ardemment défendu le maintien des taux du Pas du Nid-de-Corbeau. C'est parce que nous avons toujours cru que les expéditeurs de céréales, qui vendent sur le marché mondial et achètent sur un marché fermé et protégé, avaient droit à toute l'aide que les Canadiens pouvaient leur offrir pour acheminer leurs produits sur les marchés mondiaux à des prix raisonnables. Nous croyons aussi que les compagnies de chemin de fer, grâce à l'aide prodigieuse qui leur a été accordée au moyen d'exemption d'impôts, de concessions de terrains et de subventions financières, ont parfaitement les moyens d'accepter ces taux comme justes et équitables pour transporter les céréales.

Cette question se discute depuis des dizaines d'années. On l'a discutée devant la Commission Duff, la Commission Turgeon et la

Commission MacPherson. Naturellement, les agriculteurs de l'Ouest sont très sensibles à tout ce qui pourrait toucher à l'accord du Pas du Nid-de-Corbeau.

Je dois dire que l'article 329 ne porte aucune atteinte à cet accord, mais le ministre ne m'a pas convaincu de la raison pour laquelle il l'avait inséré dans le bill. Je ne comprends pas pourquoi il prévoit une enquête de ce genre, par la Commission, avant l'expiration de trois ans, pour chercher à savoir si les compagnies de chemin de fer subissent des pertes financières en raison des taux du Pas du Nid-de-Corbeau, ni pourquoi il exige que la Commission indique au gouverneur général en conseil s'il faut indemniser les compagnies de chemin de fer. Je ne vois pas pourquoi le Parlement devrait être appelé à le prévoir. Si le gouvernement faisait une étude à un moment donné et décidait qu'un dédommagement est justifié, il pourrait toujours soumettre la question au Parlement. En outre, la Commission elle-même pourra faire une étude quand bon lui semblera—je présume que les chemins de fer pourraient demander la tenue d'une audience pour exposer leur cause en vue d'un dédommagement quelconque. Mais je ne peux pas comprendre pourquoi on demanderait au Parlement d'ordonner à la Commission de faire une étude en vue de dédommager les chemins de fer s'il est prouvé qu'ils subissent des pertes par suite de ces taux applicables au grain. Cela ne peut que susciter des craintes chez les cultivateurs des Prairies.

J'aimerais présenter deux arguments au ministre. Le premier, c'est que cette enquête, même si elle n'a rien à voir aux taux, inquiétera naturellement les organisations agricoles des provinces des Prairies quant à la décision que rendra la Commission. Bien entendu, les chemins de fer demanderont le droit de témoigner. Ils ont probablement les meilleurs experts et comptables en matière de prix de revient des transports au Canada. Qui présentera l'autre aspect de la situation? La Commission est en quelque sorte l'arbitre et agit pour les deux côtés.

D'après l'expérience que j'ai eue en choisissant des personnes pour comparaître devant la Commission Turgeon, et plus tard la Commission MacPherson, je puis dire au ministre que les gouvernements des provinces des Prairies ont dû aller chercher à l'extérieur du Canada des comptables experts en prix de revient et des économistes dans ce domaine, car tous les experts sont soit engagés par les chemins de fer soit chargés de leurs intérêts. Cela est très onéreux. Qui présentera la preuve à l'appui de la thèse exprimée par le ministre et à laquelle je souscris, soit que les chemins de fer ne perdent pas d'argent aux termes de